

## **Loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro)**

### **Normes techniques équipements de protection individuelle (EPI)<sup>1</sup>**

En vertu de l'art. 6 de la loi fédérale du 12 juin 2009 sur la sécurité des produits (LSPro; RS 930.11), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux équipements de protection individuelle, dans le sens de l'art. 14 de l'ordonnance du 19 mai 2010 sur la sécurité des produits (OSPro; RS 930.111). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission européenne et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Des listes des titres des normes techniques désignées ainsi que les textes de ces normes sont disponibles auprès du Centre suisse d'information sur les règles techniques (switec), Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

3 août 2011

SECO – Direction du travail  
Sécurité des produits

Rita Kohlbrenner

<sup>1</sup> Voir également FF **1997** IV 505, **1998** 945, **1999** 8992, **2000** 1758 4577, **2001** 1303 2245 5740, **2003** 468 685 5973 6749, **2004** 2093, **2005** 6403, **2006** 1874 5623 6398 6455, **2007** 2047 8038, **2008** 2334 6265 7865, **2009** 848 4635, **2010** 3134 3729

## Normes techniques équipements de protection individuelle

Numéro	Titre	Référence journal off. – CE
EN 354	Équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur – Longes	2011/C 205/01
EN 421	Gants de protection contre les rayonnements ionisants et la contamination radioactive	2011/C 205/01
EN 530	Résistance à l'abrasion du matériau constitutif d'un vêtement de protection – Méthodes d'essai	2011/C 205/01
EN 893	Équipements d'alpinisme et d'escalade – Crampons – Exigences de sécurité et méthodes d'essai	2011/C 205/01
EN 958 + A1	Équipement d'alpinisme et d'escalade – Absorbent d'énergie utilisé en Via Ferrata – Exigences de sécurité et méthodes d'essai	2011/C 205/01
EN 1938	Protection individuelle de l'œil – Lunettes-masques pour utilisateurs de motocycles et de cyclomoteurs	2011/C 205/01
EN ISO 12402-2/A1	Équipements individuels de flottabilité – Partie 2: Gilets de sauvetage, niveau de performance 275 – Exigences de sécurité (ISO 12402-2:2006) – Amendement A1	2011/C 205/01
EN ISO 12402-3/A1	Équipements individuels de flottabilité – Partie 3: Gilets de sauvetage, niveau de performance 150 – Exigences de sécurité (ISO 12402-3:2006) – Amendement A1	2011/C 205/01
EN ISO 12402-4/A1	Équipements individuels de flottabilité – Partie 4: Gilets de sauvetage, niveau de performance 100 – Exigences de sécurité (ISO 12402-4:2006) – Amendement A1	2011/C 205/01
EN ISO 12402-5/A1	Équipements individuels de flottabilité – Partie 5: Aides à la flottabilité (niveau 50) – Exigences de sécurité (ISO 12402-5:2006) – Amendement A1	2011/C 205/01
EN ISO 12402-6/A1	Équipements individuels de flottabilité – Partie 6: Gilets de sauvetage et aides à la flottabilité pour usages spéciaux – Exigences de sécurité et méthodes d'essai complémentaires (ISO 12402-6:2006) – Amendement A1	2011/C 205/01
EN 13089	Équipement d'alpinisme et d'escalade – Outils à glace – Exigences de sécurité et méthodes d'essai	2011/C 205/01
EN 13634	Chaussures de protection des motocyclistes professionnels – Exigences et méthodes d'essai	2011/C 205/01
EN ISO 13982-1/A1	Vêtements de protection à utiliser contre les particules solides – Partie 1: Exigences de performance des vêtements de protection contre les produits chimiques offrant une protection au corps entier contre les particules solides transportées par l'air (vêtements de type 5) (ISO 13982-1:2004) – Amendement A1	2011/C 205/01
EN ISO 20349	Équipement de protection individuelle – Chaussures de protection contre les risques thermiques et les projections de métal fondu comme rencontrés dans les fonderies et lors d'opérations de soudage – Exigences et méthode d'essai (ISO 20349:2010)	2011/C 205/01
EN 60743/A1	Travaux sous tension – Terminologie pour l'outillage, le matériel et les dispositifs (CEI 60743:2001) – Amendement A1	2011/C 205/01